

HISTORIQUE EMPILÉ VERS LE HAUT

11 juin 2026 – Publication sur le site stopfrelons.ch de l'historique de l'ensemble des démarches entreprises par les apiculteurs vaudois et la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA), dès avant l'apparition du frelon asiatique. Cet historique retrace également les démarches entreprises pour transmettre **les avertissements concernant la dangerosité de cette espèce exotique envahissante**. Ces avertissements ont été adressés à de nombreuses reprises aux différentes autorités cantonales (DGE, DGAV, DSAS), à la population par l'intermédiaire des communes, ainsi qu'aux professionnels actifs dans les espaces verts et à d'autres corps de métier. Cet historique sera régulièrement mis à jour.

2 avril 2026, [Analyse de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture \(FVA\) suite à la publication de l'ARRÊTÉ](#) sur la destruction des nids primaires et secondaires de frelon asiatique (ADeFA). Avertissement et conséquences attendues.

1^{er} avril 2026, entrée en vigueur de l'ARRÊTÉ sur la destruction des nids primaires et secondaires de frelon asiatique (ADeFA) du 25 mars 2026

Lien :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/biodiversite/fichiers_pdf/Esp%C3%A8ces_exotiques_envahissantes/L%C3%A9gislation/Arr%C3%AAt%C3%A9_sur_la_destruction_des_nids_primaires_et_secondaires_de_frelon_asiatique.pdf

16 mars 2026, participation de la FVA à la quatrième table ronde intercantonale en visioconférence organisée par la SAR.

20 mars 2026, prise de position de l'OFEV en rapport avec une demande de la La Fédération Suisse des désinfestateurs (FSD) qui souhaite savoir s'il y a lieu d'organiser des cours pour l'utilisation du SO₂ : pour la FVA, les trois arguments invoqués pour justifier l'arrêt définitif de l'utilisation du SO₂ au 15 septembre 2027 sont irrecevables ! et totalement dénués de bon sens.

20 mars 2026, La Fédération Suisse des désinfestateurs (FSD) a demandé aux autorités de se prononcer sur le fait de savoir si l'organisation d'une formation pour l'utilisation du SO₂ serait d'actualité. Les autorités (OFEV) répondent non, car l'autorisation d'utiliser le SO₂ ne sera semble-t-il pas prolongée au-delà de septembre 2027 (décision de portée générale qui court jusqu'à cette date). Selon la FVA les trois arguments cités dans cette lettre réponse pour supprimer l'utilisation du SO₂ sont insatisfaisant et pas recevables (prise de position WA 07.04.2026, QV).

6 mars 2026 ([FF 2026 565](#)) : troisième prolongation de la décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation de gaz SO₂ pour la destruction des nids de frelons asiatiques valable désormais jusqu'au 15 septembre 2027.

<https://www.anmeldestelle.admin.ch/fr/autorisations-pour-des-situations-exceptionnelles-visant-a-lutter-contre-les-organismes-nuisibles>

6 mars 2026 ([FF 2026 566](#)) : troisième prolongation de la décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation d'extraits de chrysanthème (pyréthre naturel) pour la destruction des nids de frelons asiatiques valable désormais jusqu'au 15 septembre 2027.

<https://www.anmeldestelle.admin.ch/fr/autorisations-pour-des-situations-exceptionnelles-visant-a-lutter-contre-les-organismes-nuisibles>

22 février 2026, courrier à M. Jean Rosset, inspecteur des forêts et lettre informative à l'AREF pour le soutien de notre démarche. Réponse le 2 avril 2026, pas d'entrée en matière sur notre demande de prolongation d'autorisation pour la destruction des nids en forêt à l'aide de SO₂.

25 décembre 2025, [Lettre ouverte du président de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture \(FVA\)](#) et du président de l'Association Stop Frelons Vaud (ASFV), Monsieur Quentin Voellinger « Dans la lutte contre le frelon asiatique (Vespa velutina), pourquoi les apiculteurs ne reçoivent-ils AUCUN soutien de la part de l'agriculture ? »

25 novembre 2025 : la FVA publie lettre aux apiculteurs vaudois pour ce qui concerne la suite de la lutte contre le frelon asiatique. Cette lettre est adressée aux comités des sections apicoles vaudoises ainsi qu'à tous les apiculteurs du canton de Vaud ; Puidoux, le 25 novembre 2025 ; elle est mise à jour en temps réel. Lien :

https://stopfrelons.ch/documentsAPI/2025_11_25_lettre_aux_apiculteurs.pdf



18 novembre 2025, rencontre Mme Catherine Strehler, Frédéric Hofmann, Romain Savary. A l'issue de cette rencontre, un courrier est adressé aux comités des sections apicoles pour expliquer les questions-réponses.

6 novembre 2025, courrier à M. Venizelos proposant les points à discuter lors de la séance du 18 novembre 2025 avec copie à la présidente du Grand Conseil, Mme Luisier-Brodard. Accusé de réception 13 novembre 2025 du M. Venizelos. Accusé de réception 17 novembre 2025 du Mme Luisier-Brodard. Réponse le 24 février 2026, soit après l'AG de la FVA à Nyon : renforcement de la coordination par les communes mais avec des « priorité » ; campagne de piégeage des fondatrices OK pour 2026 avec financement d'une partie des pièges par la DGE ; destruction des nids en forêt, c'est niet ; formation de personnel dans les communes OK ; soutien financier aux sections apicoles OK à hauteur de 35'000.-.

15 septembre 2025 ([FF 2025 2826](#)) : deuxième prolongation de la décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation de gaz SO₂ pour la destruction des nids de frelons asiatiques valable désormais jusqu'au 14 mars 2026.

15 septembre 2025 ([FF 2025 2825](#)) : deuxième prolongation de la décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation d'extraits de chrysanthème (pyréthre naturel) pour la destruction des nids de frelons asiatiques valable désormais jusqu'au 14 mars 2026.

8 septembre 2025 ([FF 2025 2629](#)), prolongation de la première décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation de gaz SO₂ pour la destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'au 16 septembre 2025 est prolongée jusqu'au 30 septembre 2025.

17 juillet 2025, décision d'octroi de CHF 39'044.- pour l'achat de matériel de recherche et de destruction.

20 juin 2026, publication d'un [communiqué de presse](#) de la DGE en collaboration avec la FVA.

19 juin 2025, organisation d'un cours pour destructeurs à Agrilogie Marcelin, Morges. Participation de 16 personnes.

26 avril 2025, courrier à Venizelos : Demande de collaboration dans la lutte contre le frelon asiatique 2025 / 2026.

10 avril 2025, rencontre FVA (SU & QV) avec la DGE au château à Lausanne. D'entrée, il nous est expliqué que le combat est perdu et qu'il faudra penser à la protection des ruchers. Après discussion, il est convenu d'un RDV ultérieur pour la suite des discussions.

25 mars 2025, quatrième mise à jour de la publication sur le piégeage. Désormais intitulé « [Considérations sur le piégeage d'insectes en Suisse et dans les cantons](#) » il remplace « A propos du piégeage dans la lutte contre le frelon asiatique » de 2024 qui a lui remplacé « Problématique du frelon asiatique et de la mise en place de pièges » de 2020.

24 mars 2025, participation de la FVA à la troisième table ronde intercantonale en visioconférence organisée par la SAR.

20 mars 2025 ([FF 2025 985](#)), première décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation de gaz SO₂ pour la destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'au 16 septembre 2025. Une adaptation de Ochim a dû être effectuée pour le SO₂ ([Rapport explicatif concernant la modification de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques \(ORRChim ; RS 814.81\)](#) – annexe sur les produits biocides du 26 mars 2025).

15 mars 2025, organisation par la FVA d'un cours d'initiation à la lutte contre le frelon asiatique qui s'est déroulé à Agrilogie Granges-Verney Moudon, cours ouvert aux employés communaux, aux métiers des espaces verts, aux desinfestateurs.

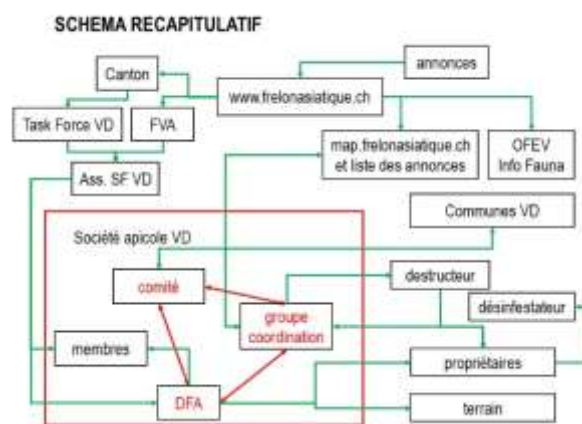
15 mars 2025, début de la campagne de piégeage autorisée aux 192 membres de la FVA qui se sont préalablement inscrits et ont annoncé au total 684 pièges, soit une moyenne de 3,56 pièges par personne. Résultats de la campagne : [lien](#)

11 mars 2025, cours update organisé par la FVA pour tous les délégués frelons asiatiques du canton qui s'est déroulé à Agrilogie Granges-Verney Moudon.



11 février 2026, publication FVA à l'attention des politiques et journalistes : Etat actuel de la lutte contre le frelon asiatique en Suisse & dans le canton de Vaud (11.02.2025, mäj 30.03.2025) : [lien](#)

21 janvier 2025, information aux sections apicoles sur la suite de la lutte dans le canton. Il devient pour nous évident que la coordination de la lutte ne pourra plus être assurée par la FVA (et l'ASFV) en 2025. Dans ces conditions, nous décidons de passer d'une gestion cantonale à une gestion locale. Ce sont donc les personnes impliquées dans la lutte 2023-2024 qui se concerteront avec les sociétés régionales d'apiculture afin d'assurer l'organisation de la lutte (coordination locale, organisation des recherches et des destructions de nids). Dans l'optique de pouvoir vous organiser de manière locale, les comités des sociétés apicoles pourront désormais interpeller les communes directement. Toutes les communes ont par ailleurs été informées le 19 janvier à ce sujet. Elles savent également que nous aurons besoin d'aide en matériel (par exemples nacelles), en personnel (employés communaux) ou financière. En ce qui concerne les finances, nous leur avons également suggéré de prendre en compte cette problématique en intégrant par exemple un poste dans les budgets 2026 et peut-être en prévoyant quelque chose dans le cadre des PECC (intégration d'un volet lié à la lutte contre les espèces exotiques invasives).



19 janvier 2025, courrier informatif aux 300 communes du canton : explication des problèmes qui vont survenir dans la lutte contre le frelon asiatique en 2025 et remerciement pour l'implication des communes.

17 janvier 2025, demande de la FVA à la DGE de mettre à jour la liste des désinfestateurs avec une mention spéciale (frelon asiatique) pour les entreprises qui sont à même de détruire des nids de frelons asiatiques. Réponse reçue de la part de la DGE le 24.09.2025. La DGE a reçu uniquement 7 réponses en retour, puis la liste a été mise à jour.

15 janvier 2025, REPONSE DU CONSEIL D'ETAT à la simple question Jean-Rémy Chevalley et consorts - Le frelon asiatique, cantonal ou communal ? (24 QUE 83). 23.01.2025, courrier à la présidente du Conseil d'Etat Vaud, Mme Luisier-Brodard : « En tant que membres du comité de la Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture (FVA), faïtière cantonale du milieu apicole et également membres fondateurs de l'association Stop Frelons Vaud (ASFV), nous sommes extrêmement déçus et irrités du contenu de cette réponse qui ne mets pas en lumière le travail fondamental qui a été réalisé de façon bénévole par nos sociétaires. En effet, ce document comporte bon nombre d'imprécisions et de fausses vérités. Nous nous permettons donc de reprendre paragraphe par paragraphe le contenu de votre message et de vous transmettre des précisions importantes et des rectificatifs sur le développement de votre réponse qui vous donneront les éclaircissements nécessaires à la bonne compréhension de la situation actuelle venant directement de la réalité du terrain ... ».

13 janvier 2025, établissement de la carte des communes couvertes par les différentes sections apicoles. [Lien apiculture.ch](#)

3 janvier 2025, récapitulation des 2 années passées et pronostics ;



| | 2023 | 2024 | 2025 |
|-----------------------------|------|--------|------------|
| Annonces | 3300 | > 5650 | |
| dont positives | 2000 | * | |
| total nids | 219 | * | |
| total nids primaires | 105 | * | |
| dont secondaires | 114 | * | |
| dont annonces positives vif | 363 | 998 | |
| total nids | 40 | 192 | |
| dont nids primaires | 21 | 70 | |
| dont nids secondaires | 19 | 122 | |
| Projections | 40 | 200 | 500 - 1000 |

1^{er} janvier 2025, campagne info frelon asiatique par la FVA sur le site internet, adressée à aux communes du canton de Vaud, à toute la population, aux associations actives dans la nature, aux corps des métiers concerné.

En collaboration avec la Task Force Vaud (TFVD), la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) a, au cours des deux dernières années (2023, 2024), déployé des efforts considérables pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique. Grâce à son engagement, plusieurs initiatives complémentaires ont vu le jour :

- Organisation de séances de stratégie avec la TFVD tous les mois entre mars et décembre (total 22 séances au 22.11.24)
- Triage des annonces qui concernaient le canton de Vaud et cartographie des annonces (réalisé en 2023) ; triage des annonces qui concernaient le canton et mise à jour de la liste des annonces à destination des responsables de groupes réalisé (en 2024).
- Elaboration des stratégies de lutte destinées aux apiculteurs (2023 / 2024).
- Participation au développement de la plateforme www.frelonasiatique.ch.
- Création de divers groupes WhatsApp pour la gestion et la coordination de la recherche de nids, de la destruction des nids, et de la diffusion des informations importantes aux bénévoles DFA.
- Recherche des propriétaires avec le cadastre geo.vd.ch ; recherche des adresses avec seuls les noms et prénoms ; dans certains cas, sollicitation de l'aide des communes.
- Correspondance avec les propriétaires et facturation des prestations de destruction.
- Lancement de petites campagnes informatives avec flyer à la population en fonction de la saison ; également en collaboration avec les cantons de Genève et de Fribourg.

19 décembre 2024, lettre de la FVA aux présidents des sections apicoles. La lettre annonce les pronostics pour 2025 : env. 1000 nids attendus, toujours pas d'aide à la coordination de la part de l'Etat de Vaud, après 2 ans d'engagement, la FVA pense prolonger d'une année encore l'engagement dans la lutte, mais c'est la dernière année. Exposition de la stratégie probable en de la lutte 2025.

27 novembre 2024, participation de la FVA à la deuxième table ronde intercantonale en visioconférence organisée par la SAR.

26 novembre 2024, courrier de la FVA à Monsieur le Conseiller d'Etat Vassilis Venizelos, Chef du Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité avec la situation actuelle de la lutte contre le frelon asiatique, un historique, les recommandations pour la mise en place d'une cellule spécialisée. Budget 2025 estimé à CHF 442'000.- pour paiement des frais de coordination, destruction et matériel. Accusé de réception 19 décembre 2024. 11 mars 2025 : invitation à une rencontre qui a lieu le 10 avril au Château cantonal.

26 novembre 2024, courrier de la FVA à Madame la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, Cheffe du Département des finances et de l'agriculture avec la situation actuelle de la lutte contre le frelon asiatique, un historique, les recommandations pour la mise en place d'une cellule spécialisée. Budget 2025. Accusé de réception 29 novembre 2024. Jamais reçu de réponse.

18 novembre 2024, rencontre de la FVA avec la DGE pour la mise en place de la campagne de piégeage 2025.



5 novembre 2024, courrier de la FVA à Prométerre en réponse à un email reçu de la part du président Claude Baehler, président qui nous demande dans quelle mesure nous avons besoin d'aide. Budget 2025 est estimé à CHF 442'000.- pour le paiement des frais de coordination (mise en place d'un poste), le travail de destruction et le nouveau matériel nécessaire.

29 octobre 2024, demande de la FVA pour une autorisation exceptionnelle pour les apiculteurs en 2025 et l'utilisation très spécifique de pièges contre de frelon asiatique dans le but d'éviter une utilisation sauvage de pièges qui ne servent à rien ou qui ont un impact néfaste sur la biodiversité au travers du mandataire cantonal pour la lutte contre le frelon asiatique Daniel Cherix.

12 octobre 2024, c'est la fin de la période de transition que la FVA s'était fixée, envoi d'un courrier de la FVA adressé à Frédéric Hofmann et Romain Savary de la DGE avec point sur la situation. Il est crucial que l'État de Vaud prenne maintenant ses responsabilités et mette en place rapidement une cellule spécialisée, composée de plusieurs experts, afin de gérer cette menace de manière professionnelle et durable. Proposition de créer rapidement un poste de responsable « frelon asiatique » à la DGE, poste avec fonction de « coordinateur » qui devrait représenter un taux minimal de 50 % (activité quasi double en été [mai-nov], et relativement faible en hiver [dec-avr] et déblocage de subsides pour la rémunération des spécialistes apiculteurs qui seraient actifs en tant que miliciens (budget env. CHF 280'000.- par an). Accusé de réception 16 octobre 2024. Pas reçu de réponse.

5 octobre 2024, courrier de la FVA : Mise au point à l'intention des journalistes qui ont repris et/ou remanié les informations du communiqué de presse du canton de Vaud, publié le vendredi 4 octobre 2024. C'est un rectificatif de ce qui est écrit dans le communiqué et en particulier de ce qui prête à confusion.

4 octobre 2024, [communiqué de presse de la DGE](#) : Protection civile et Direction générale de l'environnement unissent leurs forces pour lutter contre le frelon asiatique.

28 septembre 2024, courrier à divers journaux pour leur demander de contacter au plus vite le chef de la Task Force Vaud, le professeur Daniel Cherix pour qu'il puisse transmettre le message essentiel à faire passer au plus vite dans la presse.

23 septembre 2024 ([FF 2024 2407](#)) : prolongation de la première décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation d'extraits de chrysanthème (pyréthre naturel) pour la destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'au 30 novembre 2025.

16 septembre 2024, message urgent aux professionnels du canton de Vaud (concierges, paysagistes, vignerons, arboriculteurs, élagueurs, etc.) informant de la lutte contre le frelon asiatique et relayant un avertissement aux professionnels des espaces verts sur la dangerosité de cette espèce (<https://stopfrelons.ch/#work>). La prudence est de mise mais dans tous les cas, lors d'une découverte d'un nid (primaire ou secondaire) ou en présence de frelons asiatiques, nous vous prions de bien vouloir assurer une annonce sur le site www.frelonasiatique.ch.

8 août 2024, courrier à Mme Madame Rebecca Ruiz, Conseillère d'Etat, Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) intitulé « Informations concernant le développement et l'installation du frelon asiatique dans le canton ». Ce courrier a pour but d'informer de quelques exemples (en photos !!) qui illustrent la dangerosité des nids primaires de frelons asiatiques et du danger que cet invasif portera un jour ou l'autre à la population et demandant que le DSAS s'implique également dans cette lutte. Accusé de réception 19 août 2024. Réponse de la part du médecin cantonal Karim Boubaker le 22 août 2024 : « La DGE reste l'unique interlocuteur quant à la lutte contre le frelon asiatique sur territoire vaudois »

1^{er} juillet 2024, entrée en vigueur de la LOI 450.11 sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) du 30 août 2022. Désormais, il y a obligation de destruction de TOUS les nids de frelons asiatiques sur le territoire vaudois, les frais étant à la charge du propriétaire foncier.

Texte de loi : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/450.11?key=1674132795060&id=4a786a8c-4557-4af3-8af3-8f3e90811acf>

Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/450.11.1?key=1719986812576&id=703fefb4-b0c2-4e02-88c7-4a64d62b628d>

21 juin 2024 cours pour destructeurs de nids à Vaumarcus. Organisation TFVD et Patrick Vogel. La FVA a payé le cours à trois DFA pour qu'ils soient formés en tant que spécialistes pour la destruction des nids au SO₂.



6 mai 2024 : publication des premières [Recommandations Frelon asiatique \(Vespa velutina\)](#) par le groupe de travail du Cercle Exotique.

17 avril 2024, appel de fonds adressés par l'Association Stopfrelons Vaud (ASFV) à une quinzaine d'institutions (banque, assurance, chaîne de supermarchés, entreprises, clubs etc.), mais avec comme résultat un zéro succès.

11 avril 2024 ([FF 2024 858](#)) : première décision de portée générale publiée par l'OFEV et autorisant l'utilisation d'extraits de chrysanthème (pyrèthre naturel) pour la destruction des nids de frelons asiatiques jusqu'au 30 septembre 2024.

2 avril 2024 création de l'Association Stop Frelons Vaud (ASFV) par deux membres du comité de la FVA dans le but de faciliter la transmission de l'information à la population et aux apiculteurs, de récolter des fonds pour l'achat de matériel et de faciliter les transactions bancaires au travers d'une identité reconnue et constituée. Facilitation de la correspondance et gestion des remerciements. www.stopfrelons.ch et [statuts](#).

26 mars 2024 dans les locaux de d'Agrilogie Marcelin, soirée préparatoire à la lutte pour l'année 2024 avec update de la situation et les projections pour 2024. Organisation FVA en collaboration avec TFVD. Présence 52 DFA.

21 mars 2024 : comme une éventuelle alternative, les membres du comité de la FVA réfléchissent à la possibilité d'obtenir un poste auprès de Prométerre pour la centralisation de la coordination de la lutte contre le frelon asiatique dans le canton de Vaud.

19 mars 2024, décision d'octroi de CHF 4637.- de la DGE pour destruction des nids année 2023.

16 mars 2024 dans les locaux de d'Agrilogie Grange-Verney, cours complet théorique de formation d'une durée de 5 heures pour les DFA qui souhaitent devenir spécialistes en télémétrie. Organisation FVA en collaboration avec TFVD. Présence de 22 DFA.

12 mars 2024, lettre ouverte aux personnes enclines à l'impliquer dans la lutte contre le frelon asiatique (essentiellement des apiculteurs). Cette lettre informe sur la situation prévue en 2024 (stratégie, pronostics, organisation, politique, etc.). Formation de 5 groupes régionaux avec comme acteurs un responsable « coordination » et ses apiculteurs bénévoles (DFA). La FVA considère les années 2023 et 2024 comme années de transition et s'engage dans cette lutte, le temps que les autorités cantonales puissent mettre en place un dispositif de lutte structuré et solide.

24 février 2024, les DFA sont convoqués à l'AD de la FVA qui a lieu à Echandens. Les invités spéciaux le Prof. Daniel Cherix, et Monsieur Frédéric Hofmann s'expriment brièvement sur la lutte contre le frelon asiatique et les prévisions 2024. La FVA a voté un crédit pour la lutte contre le frelon asiatique (CHF 15'000.-).

7 février 2024, participation de la FVA à la première table ronde intercantonale en visioconférence sur proposition de la FVA et organisée par la SAR.

2 février 2024, deuxième mise à jour de la publication du document intitulé « Problématique du frelon asiatique et de la mise en place de pièges » par la FVA en 2020 et réintitulé « A PROPOS DU PIEGEAGE DANS LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE »

2 février 2024, impression de matériel (flyers) pour informer la population et envoi de courriels aux 300 communes vaudoises, à 50 associations privées qui sont directement en contact avec l'environnement ainsi qu'à une dizaine de groupes de presse (4 principaux et 6 régionaux) pour la diffusion de l'information (identification, annonces, recherche de nids, prévention). Vu les bons retours et bons résultats, nous estimons qu'il est difficile de faire mieux dans ce domaine.

1^{er} janvier 2024, campagne info frelon asiatique par la FVA sur le site internet, adressée à aux communes du canton de Vaud, à toute la population, aux associations actives dans la nature, aux corps des métiers concernés.



14 décembre 2023, lettre de la FVA à la DGE (Frédéric Hofmann) : recherche de moyens financiers pour la lutte contre le frelon asiatique pour l'année 2024.

28 novembre 2023 dans le carnotzet du Pont de la Venoge à Echandens, soirée débriefing pour l'année 2023 avec résumé des activités et les projections pour 2024. Organisation FVA en collaboration avec TFVD.

25 novembre 2023, cours complet théorique supplémentaire de formation d'une durée de 5 heures pour les DFA dans les locaux de d'Agrilogie Marcelin, cours organisé par la FVA en collaboration avec la Task Force VD (TFVD). Présence de 31 nouvelles personnes. Total 60 personnes formées à ce stade au niveau théorique.

1^{er} novembre 2023, [réponse](#) du Conseil d'Etat Vaudois à la simple question de Monique Ryf – Quel soutien financier pour la lutte contre le frelon asiatique ? (23_QUE_39)

31 octobre 2023, négociations et mise en place du plan Orca 2024 entre la Task Force Vaud et la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

10 octobre 2023, mise à jour de la publication du document intitulé « Problématique du frelon asiatique et de la mise en place de pièges » par la FVA en 2020.

27 septembre 2023, les DFA sont invitées à participer à l'AT de la FVA qui a lieu à Marcelin Morges, lors de laquelle sont invités Marianne Tschuy du SSA ainsi que le Prof. Daniel Cherix qui transmettent les informations relatives à la situation du frelon asiatique en Suisse dans le canton de Vaud.

17 septembre 2023, pour recruter la population du canton de Vaud à la recherche des nids, une campagne d'informations a été envoyée aux communes. Un courrier avec flyers a été distribuée aux 300 communes du canton, à 50 associations privées qui sont directement en contact avec l'environnement ainsi qu'à une dizaine groupes de presse (4 principaux et 6 régionaux). Les réactions ont été bonnes, comme par exemple l'affichage du flyer au pilier public de certaines communes, l'organisation d'une page web ou d'un article sur le site web de la commune. Les retours de la presse écrite et de la radio ont également été bons.

5 septembre 2023, 23_QUE_39 - [Simple question](#) Monique Ryf - Quel soutien financier pour la lutte contre le frelon asiatique ?

29 août 2023, envoi d'une lettre info de la FVA avec dépliant aux communes du canton et à Prométerre.

17 août 2023, lettre de la FVA à la députée Monique Ryf pour une recherche urgente d'un soutien financier pour la destruction des nids de frelons asiatique. Le courrier est accompagné des réflexions sur un concept de lutte contre le frelon asiatique – juillet 2023, Daniel Cherix (02.08.2023).

27 mai 2023, premier cours pratique de formation d'une durée de 5 heures pour les DFA dans le terrain à Puidoux-Village, cours organisé par la FVA en collaboration avec la Task Force VD (TFVD). Présence 20 DFA / 30.

21 mars 2023, cours complet théorique supplémentaire de formation d'une durée de 5 heures pour les DFA dans les locaux de d'Agrilogie Marcelin, cours organisé par la FVA en collaboration avec la Task Force VD (TFVD). Présence de 14 DFA. Total 30 personnes formées à ce stade au niveau théorique.

3 décembre 2022, premier cours théorique complet de formation d'une durée de 5 heures pour les DFA dans les locaux de d'Agrilogie Marcelin, cours organisé par la FVA en collaboration avec la Task Force VD (TFVD) constituée par le Prof Daniel Cherix qui est le répondant cantonal, Mme Carine Vogel et Max Hagner. Présence de 16 DFA.

28 septembre 2022, les DFA sont invitées à participer à l'AT de la FVA qui a lieu à Marcelin Morges, lors de laquelle sont invités Marianne Tschuy du SSA ainsi que le Prof. Daniel Cherix qui transmettent les informations relatives à la situation du frelon asiatique en Suisse dans le canton de Vaud. L'assemblée est organisée en présentiel. Les présidents des sociétés



d'apiculture du canton, ainsi que les conseillers apicoles et moniteurs-éleveurs sont les invités principaux à cette manifestation. Pour 2023 et mis à part des entreprises de désinfestation, il n'y a qu'une seule personne bénévole et habilitée dans le canton pour détruire les nids au SO₂.

26 février 2022, les DFA sont convoqués à l'AD de la FVA qui a lieu à Mézières. Les invités spéciaux Jürg Glanzmann du SSA ainsi que le Prof. Daniel Cherix font le tour de la question du frelon asiatique leurs interventions réunies durent plus d'une heure de temps.

29 septembre 2021, les « délégués frelons asiatiques » (DFA) sont invitées à participer à l'Assemblée Technique (AT) de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) qui a lieu à Puidoux, lors de laquelle sont invités Marianne Tschuy du SSA ainsi que le Prof. Daniel Cherix qui transmettent les informations relatives à la situation du frelon asiatique en Suisse dans le canton de Vaud. L'assemblée est organisée en présentiel et en visioconférence (Covid-19). Les présidents des sociétés d'apiculture du canton, ainsi que les conseillers apicoles et moniteurs-éleveurs sont les invités principaux à cette manifestation. Pour 2022 et mis à part des entreprises de désinfestation, il n'y a qu'une seule personne bénévole et habilitée dans le canton pour détruire les nids au SO₂.

27 février 2021, l'Assemblée des délégués (AD) de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) a lieu en ligne (Covid-19). Les informations relatives au frelon asiatique sont transmises par voie électronique aux présidents, secrétaires des sociétés d'apiculture du canton ainsi qu'à leurs DFA.

30 septembre 2020, les « délégués frelons asiatiques » (DFA) sont invitées à participer à l'Assemblée Technique (AT) de la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) qui a lieu à St-Sulpice lors de laquelle sont invités Marianne Tschuy du SSA ainsi que le Prof. Daniel Cherix pour transmettre les informations relatives à la situation du frelon asiatique en Suisse dans le canton de Vaud. L'assemblée est organisée en présentiel et en visioconférence (Covid-19). Les présidents des sociétés d'apiculture du canton, ainsi que les conseillers apicoles et moniteurs-éleveurs sont les invités principaux à cette manifestation.

Suite à la découverte d'un nid de frelons asiatique (ø 20 cm) dans la région de Rolle fin 2021, une réunion de coordination qui a lieu le 9 mars 2020 est organisée par la Fédération Vaudoise des Sociétés d'Apiculture (FVA) dans les locaux d'Agrilogie Marcelin. Mesdames Anja Ebener et Marianne Tschuy du SSA ainsi que le Prof. Daniel Cherix, biologiste et professeur honoraire à l'UNIL exposent aux « délégués frelons asiatiques » (DFA) et aux présidents des sociétés d'apiculture du canton de Vaud la situation et les mesures qui sont à prendre.

30 avril 2020, publication d'un document intitulé « Problématique du frelon asiatique et de la mise en place de pièges » par la FVA. Ce document a été élaboré par un membre de la FVA en collaboration avec la Cheffe de la section Stratégie et suivi du Département de l'environnement et de la sécurité (DES), Biodiversité et paysage, section stratégie et suivi.

Courant 2019, le Service Sanitaire Apicole (SSA) recommande à toutes les Fédération apicoles cantonales de nommer dans chaque société apicole (18 pour le canton de Vaud) des personnes dénommées comme « délégués frelons asiatiques » (DFA). Ces personnes seront destinées à être formées par le SSA et à être informées sur l'arrivée du frelon asiatique. Ces personnes de contact bénévoles devront ensuite des personnes transmettre les informations venant du SSA et concernant le frelon asiatique aux apiculteurs membres des sociétés apicoles.

L'arrivée du frelon asiatique en Suisse Romande et dans le canton de Vaud était attendue. En 2017 déjà, le Prof. Daniel Cherix avertissait les autorités cantonales et fédérales des dangers de cette espèce envahissante pour notre écologie, mais ses avertissements ne semblent avoir provoqué aucune prise de conscience au niveau politique avant son arrivée en Suisse en 2020.

